



KBC GROUPE: POLITIQUE EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE FRAUDE

21 octobre 2024

Sommaire

1. LE GROUPE.....	2
2. INTRODUCTION	2
3. OBJECTIFS.....	2
4. DÉFINITIONS.....	2
5. GOUVERNANCE.....	2
6. NORMES MINIMALES	3
7. PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE DE FRAUDE	3
7.1. Mise en place d'une culture anti-fraude	3
7.2. Évaluation des risques de fraude.....	4
7.3. Prévention de la fraude.....	4
7.4. Détection de la fraude.....	5
7.5. Suivi et reporting.....	5
8. ORGANISATION DE L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE.....	5
8.1. Rapports aux autorités chargées de l'application de la loi et de la réglementation	5
8.2. Procédures	5
8.3. Compliance Monitoring Program.....	5
8.4. Audit Corporate.....	6

1. LE GROUPE

KBC Groupe est un groupe de bancassurance intégré qui vise principalement une clientèle retail, PME et midcap. Il se concentre sur ses marchés domestiques: Belgique, République tchèque, République slovaque, Hongrie et Bulgarie. Dans le reste du monde, il a développé sa présence dans une sélection de pays et de régions. KBC Groupe est réglementé par la Banque nationale de Belgique (BNB) et par l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA); il se trouve également sous la supervision de la BCE.

2. INTRODUCTION

La stratégie de KBC Groupe repose sur la confiance, la promotion et l'intégration d'un comportement responsable dans tous les aspects de ses activités. Dans le monde digital d'aujourd'hui, les organismes financiers comme KBC Groupe sont des cibles privilégiées pour les attaques frauduleuses, en raison des actifs importants et des données sensibles qu'ils gèrent. Conscients de cette réalité, nous plaçons l'intégrité de nos activités, de même que la protection et les intérêts de nos stakeholders et de nos clients, au premier plan de nos évaluations des risques de fraude et de la mise en œuvre de nos politiques. La politique de KBC Groupe en matière d'éthique et de fraude a été conçue et mise en œuvre pour assurer une protection complète des actifs de l'entreprise, ainsi que de ceux de ses employés, clients, fournisseurs et stakeholders, ce qui est vital dans un environnement en pleine évolution, où la numérisation a créé de nouveaux vecteurs d'attaque et engendré une augmentation des menaces ciblant à la fois l'organisation et ses clients.

3. OBJECTIFS

Dans le cadre de la *Gestion globale des risques de fraude et d'éthique de KBC Groupe*, cette *politique* vise à garantir que KBC prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger la renommée, la réputation et les actifs des entités de KBC Groupe ainsi que ceux de ses employés, clients, fournisseurs et autres stakeholders. Ceci inclut:

- l'élaboration de processus et de procédures visant à prévenir la fraude et la mauvaise conduite;
- l'éveil de la vigilance et de l'attention des employés à l'égard de la fraude et de la mauvaise conduite, condition nécessaire pour assurer la sécurité du fonctionnement de KBC Groupe;
- l'élaboration d'un ensemble de mesures visant à détecter les fraudes et les malversations graves, y compris la mise en place de mécanismes de reporting efficaces;
- la mise en place et le maintien d'une gestion des informations sur la fraude pour l'enregistrement, l'évaluation et l'analyse des cas de fraude et de mauvaise conduite identifiés, afin de permettre l'ajustement des processus opérationnels et la prévention de la répétition des infractions et des pertes, et pour l'utilisation à des fins d'information, de sensibilisation et de formation.

4. DÉFINITIONS

La fraude est **tout acte malhonnête intentionnel** tel que le vol, le détournement de fonds, ainsi que les tentatives de commettre de tels actes, commis dans l'intention frauduleuse d'obtenir un avantage, de se soustraire à une obligation ou de causer un dommage à autrui, qu'il s'agisse du groupe ou de la propre entité, de clients, de collègues ou d'autres individus et organismes. En fonction de son auteur, elle peut être considérée comme une fraude interne (commise par un employé interne à l'organisation) ou externe (commise par une partie extérieure à l'entreprise).

5. GOUVERNANCE

KBC Groupe suit un modèle à trois lignes de défense lors de la mise en place d'une approche de gestion des risques, chaque ligne de défense ayant une responsabilité bien définie. Le risque de fraude est surveillé et discuté au sein de comités auxquels participent la haute direction, notamment

le Chief Compliance Officer, le Chief Risk Officer et les cadres dirigeants des départements chargés de gérer les processus opérationnels et, partant, les risques de fraude.

6. NORMES MINIMALES

Les normes suivantes doivent être considérées comme des exigences minimales pour toutes les institutions financières et de crédit du groupe. La politique s'appuie sur les Règles de conformité (Compliance) à l'échelle du groupe en ce qui concerne la connaissance du client et des transactions, ainsi que sur le Code de conduite, la politique relative aux cadeaux et la politique de lutte contre la corruption.

7. PROCESSUS DE GESTION DU RISQUE DE FRAUDE

Le processus unifié de gestion du risque de fraude de KBC vise à **soutenir la standardisation et le partage d'informations entre les entités**; il sert de base pour mettre en place des **contrôles anti-fraude solides** au niveau organisationnel, procédural et technique. Le **processus de gestion du risque de fraude** comprend les étapes suivantes, qui sont interdépendantes et se renforcent mutuellement:

- Mise en place d'une culture anti-fraude
- Évaluations des risques de fraude
- Mise en œuvre de mesures préventives
- Mise en œuvre de contrôles de détection
- Réponse claire et pertinente à la fraude
- Mise en place de pratiques de suivi et de reporting

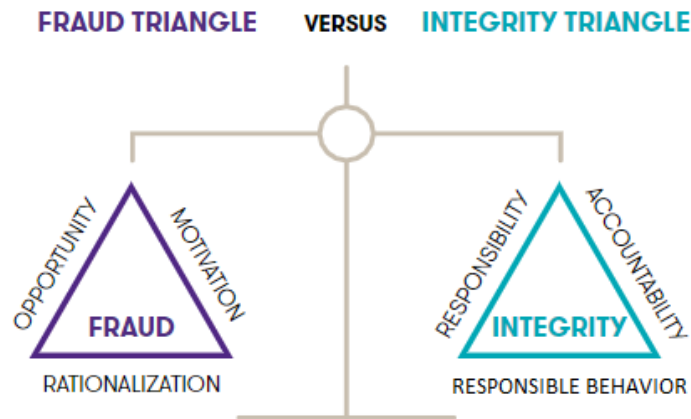
7.1. Mise en place d'une culture anti-fraude

Une culture consciente de la fraude est un élément clé de tout programme anti-fraude et constitue un **véritable pilier** de la lutte contre la fraude. Toutes les entités de KBC se doivent d'instaurer une culture propice aux efforts d'intégrité et aux mesures de prévention de la fraude. Les éléments suivants doivent être en place:

- Une structure de gouvernance anti-fraude qui commence par le ton donné au sommet de la hiérarchie
- Une culture éthique comme fondement

En plus d'encourager la haute direction à donner des exemples éthiques par leurs actions, l'entité KBC doit s'assurer que la **haute direction s'engage** à contrôler les risques de fraude. Cela se traduit notamment par **un objectif et des propos clairs au sommet de la hiérarchie** (notamment en termes de propension au risque de fraude, sur le plan tant qualitatif que quantitatif), avec **des attentes et des orientations pratiques définis pour l'entité** lors de l'élaboration du programme de lutte contre le risque de fraude et des mesures de prévention, de détection et de réaction.

Chaque entité doit mettre en œuvre un **Code de bonne conduite** pour les employés, qui définit des principes et des valeurs reflétant des normes éthiques élevées et une absence de tolérance à l'égard de la fraude et de la corruption. Elle met l'accent sur les valeurs qui encouragent les gens à agir pour le bien de l'organisation, quelle que soit leur fonction.



Les trois éléments du Triangle d'intégrité sont "**acting responsibly**", "**accountability**" et "**go beyond compliancy**". Si une personne comprend et est consciente que le comportement responsable est le fondement et le permis social de notre entreprise, qu'elle est responsable de sa mission et qu'elle doit considérer le respect des lois et des réglementations plutôt comme un plancher que comme un plafond, une culture d'intolérance à l'égard des comportements incorrects ou inappropriés, tels que la fraude, a plus de chances de se maintenir.

Dans le cadre de cette responsabilité, tous les collègues sont censés s'exprimer et signaler les faiblesses de l'environnement de contrôle ou les soupçons de fraude.

Par ailleurs, les politiques internes doivent souligner l'**absence de propension** à la fraude interne.

7.2. Évaluation des risques de fraude

Le processus d'évaluation des risques de fraude est un processus interactif dont l'objectif est d'identifier les **risques de fraude inhérents aux processus et aux produits de l'entreprise**, d'évaluer leur impact et leur probabilité, de hiérarchiser les actions visant à contrôler et à réduire les risques, d'estimer le risque résiduel et d'évaluer l'efficacité de l'environnement de contrôle.

Chaque entité doit **procéder à une évaluation du risque de fraude afin d'identifier son exposition au risque de fraude**, en tenant compte des opportunités de fraude, des informations historiques, des systèmes de fraude connus, des connaissances d'experts, des indicateurs de fraude prospectifs tels que l'évolution des menaces et des tendances liées au processus commercial/produit en question, afin d'identifier tous les risques de fraude potentiels pertinents pour le processus/domaine donné.

7.3. Prévention de la fraude

La prévention de la fraude comprend la mise en place de mécanismes de contrôle à différents niveaux pour s'assurer que le risque de fraude identifié est géré correctement et conformément à l'appétence au risque définie au sommet. Ceci implique les actions suivantes:

- Mettre en place une organisation basée sur la lutte contre la fraude, avec la qualité et la quantité de ressources nécessaires pour faire face au risque, en respectant la séparation des fonctions.
- S'assurer que les contrôles de processus adéquats sont mis en œuvre et qu'ils sont efficaces.

- Communication et déploiement des efforts par le biais de campagnes de sensibilisation à la fraude, de formations et de plates-formes de lutte contre la fraude dans tous les domaines.

7.4. Détection de la fraude

Des techniques de détection sont mises en place pour **détecter les cas de fraude lorsque les mesures préventives échouent** ou que des risques non atténués se concrétisent. La détection se concentre sur les activités et les techniques qui permettent de reconnaître rapidement si une fraude a été commise ou est en cours. Les contrôles de détection constituent l'un des moyens les plus efficaces de dissuasion des comportements frauduleux et renforcent l'efficacité du programme de gestion de la fraude.

La phase de détection tient compte des principes fondamentaux suivants:

- Installer des canaux pour signaler les cas de fraude détectés ou suspectés;
- Utiliser des procédures et des outils de détection de la fraude proactifs et réactifs complémentaires fondés sur des données .
- Un **processus cohérent** pour la conduite des enquêtes aide KBC Groupe à atténuer les pertes et à gérer les risques liés à l'enquête.

7.5. Suivi et reporting

L'efficacité des activités préventives, y compris l'évaluation des risques de fraude et les contrôles définis, la stratégie et le programme de lutte contre la fraude, ainsi que les contrôles visant à détecter les fraudes et les efforts de réponse doivent être suivis et réévalués régulièrement.

8. ORGANISATION DE L'ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE INTERNE

8.1. Rapports aux autorités chargées de l'application de la loi et de la réglementation

Tous les cas de fraude seront signalés aux autorités chargées de l'application de la loi et de la réglementation, à la suite d'une analyse fondée sur les risques et dans le respect des règles et réglementations applicables.

8.2. Procédures

Toutes les entités du groupe ont transposé les principes et les règles de gestion de la fraude dans leurs procédures opérationnelles, en tenant compte de leur type d'activités, de leur volume et de leur taille, ainsi que des exigences légales et réglementaires locales.

8.3. Compliance Monitoring Program

Afin de garantir l'efficacité des instructions, des procédures et des processus, des contrôles de qualité récurrents sont effectués dans le domaine de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, dans le cadre d'un Compliance Monitoring Program. Les évaluations et les contrôles de qualité peuvent être effectués par le groupe de sa propre initiative.

8.4. Audit Corporate

Le respect de la politique, des normes minimales en matière de connaissance du client et des procédures englobant les règles locales relève du champ d'application de l'audit Corporate, qui vérifie qu'elles sont correctement mises en œuvre et respectées.